

Rueil-Malmaison, le 6 février 2020

Les 100 000 collaborateurs de VINCI en France deviennent actionnaires du Groupe

- Versement par VINCI d'un abondement spécial de 400 euros à ses 100 000 collaborateurs français, leur permettant de devenir actionnaires du Groupe
- Renforcement de l'actionnariat salarié au travers du Plan d'Épargne Groupe

VINCI a mis en place en décembre dernier un dispositif permettant à l'ensemble de ses collaborateurs français de devenir actionnaires du Groupe.

Ce dispositif a consisté à verser à chaque collaborateur ayant plus de 3 mois d'ancienneté, sur son Plan d'Épargne Groupe, un abondement de 400 euros, ce montant ayant permis de souscrire des parts d'un Fond FCPE entièrement investi en actions VINCI.

Par ce mécanisme original, rendu possible par la loi Pacte, tous les collaborateurs français du Groupe sont ainsi devenus actionnaires de VINCI sans avoir à effectuer aucun versement personnel.

Cette initiative s'inscrit dans la politique menée par VINCI depuis 25 ans visant à associer à sa réussite le maximum possible de collaborateurs.

D'un montant de 40 millions d'euros, cette nouvelle initiative vient s'ajouter à l'ensemble des efforts consentis par le Groupe en faveur du partage des fruits de la performance. Au total en 2019, les sommes versées au titre de l'intéressement, de la participation et de l'abondement au Plan d'Épargne Groupe ont représenté un montant supérieur à 400 millions d'euros en France.

Grâce à cet abondement spécial, plus de 20 000 collaborateurs sont devenus actionnaires de VINCI pour la première fois. Au total, en France et à l'étranger, 165 000 collaborateurs et anciens collaborateurs détiennent collectivement près de 9 % du capital de VINCI, dont ils sont ainsi le premier actionnaire.

A propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et du contracting, employant plus de 222 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. www.vinci.com